

**SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »  
COMPTE RENDU**

**Séance du Comité syndical du 19 février 2015**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Date de la convocation

26 janvier 2015

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL**

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2014 ;**
2. **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JANVIER 2015 ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT ;**
3. **RAPPORT D'ACTIVITES 2014 ;**
4. **INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2014 ;**
5. **ACTUALISATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL ;**
6. **PRESTATION D'AUDIT TELECOM**
7. **QUESTIONS DIVERSES**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

M. Yves ROME, M. Roger MENN, M. Thierry FRAU, M. Jean-Paul DOUET, M. Jérôme BASCHER

**MEMBRES NON COLLECTIVITES TERRITORIALES :**

**COMMUNES :**

Jean-Louis DOR (ABANCOURT), Marc DESJARDINS (ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN), Jean-Baptiste CALLENS (ACHY), Anne-Sophie SICARD (BARON), Edwige HAUDIQUERT (BAZANCOURT) David LECHAUDEE (BLACOURT), Patrick PERIMONY (BLARGIES), Roland BRUET (BLICOURT), Franck VALLEE (BOUILLANCY), Joël HUCLEUX (BOUTAVENT-LA-GRANGE), Benoît HAQUIN (BREGY), Etienne CAUX (BROMBOS), Jean-Paul RYCHTARIK (CHEVREVILLE), Joël TUQUET (CRAMOISY),

Jean-Paul SOULEZ (FORMERIE), Nicolas RAYNAUD (GAUDECHART), Françoise GUINEAU (GERBEROY), Christophe COCU (GOURCHELLES), D.PETREZ (HARDIVILLERS), Aleth BELIARD

(HAUTE-EPINE), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Christine ORTEGAT (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Philippe RENARD (LALANDELLE), Jean ZIOLO (LANNOY-CUILLERE),

Jean-Michel DUDA (LE VAUMAIN), Odile MOITTIE (LIHUS), Stanislas BARTHELEMY (LONGUEIL-SAINTE-MARIE), Jean-René PRUVOST (MAREST-SUR-MATZ), Benoit PROFFIT (MAREUIL SUR OURCQ), DELAFONTAINE (MARTINCOURT), Bertrand JOLIVET (MELICOCQ), Philippe VAN OOTEGHEM (MOLIENS), Pascal BOUTELEUX (MONCEAUX-L'ABBAYE), Denis BOUCON (MONTAGNY-SAINTE-FELICITE), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON), Richard KUBISZ (PEROY-LES-GOMBRIES), Raphaël FARTURA (PEROY-LES-GOMBRIES), Carlo ZANUSO (REUIL-SUR-BRECHE), Jean-Guy LETOFFE (RIBECOURT-DRESLINCOURT), Henri BABIAUD (ROCQUEMONT), Michel CHERON (ROMESCAMPS), Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Yvon DELAHAYE (ROUSSELOY), Valérie MERON (ROUVILLE), Claude MOMMER (SAINT-ARNOULT), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Franck CHARBONNIER (SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS), Lionel BOUCHART (SARNOIS), Christian GAVELLE (SENANTES), Nathalie LEBAS (SENLIS), Raymond PLET (THERINES), Jean-Luc DION (THIVERNY), Patrice TRAËN (VILLERS-VICOMTE), Claude DESACY (VILLERS-VICOMTE) et Patric FOURNIER (WAMBEZ).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CREVECOEUR LE GRAND :**

Hubert VANYSACKER (FRANCASTEL), Jean-Jacques DUBOIS (LE SAULCHOY) et Erick MULLOT (LUCHY).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR SUD OISE :**

Patrice CORNU (MONTEPILLOY).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE :**

Alain DRICOURT (BETHISY-SAINT-MARTIN) et Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIEENNE :**

Didier BRICHE (GOUVIEUX), Daniel DRAY (LA CHAPELLE-EN-SERVAL), Martine MAHAUT (LAMORLAYE), François ROUET (MORTEFONTAINE) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Nathalie CHAMPENOIS (ANGICOURT), Philippe FIAULT (PONT-SAINTE-MAXENCE), Jean-Paul DREVILLE (SACY-LE-GRAND), Gabriel BRUCHET (ROBERVAL), Michel COLLETTE (SAINT-MARTIN-LONGUEAU) et Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Martine CONTY (ANDEVILLE), Luc SOENEN (CORBEIL-CERF), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Hervé LE MAREC (HENONVILLE), Michel JANTOLEK (IVRY-LE-TEMPLE), Ludovic DUMAST (LA NEUVILLE-GARNIER), Hugues DE LEON (MERU), Eddie VANDENABEELE (VALDAMPIERRE), Sylvie JULIE (VILLENEUVE-LES-SABLONS) et Brigitte MAHEU (VILLOTRAN).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY :**

Jean-Claude CORMONT (COULOISY).

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

William LECIEUX (AGNETZ), Patrick TESTARD (NEUILLY-SOUS-CLERMONT), Catherine SEREIN-BODCHON (NOINTEL) et René ANTROPE (REMECOURT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE :**

Jean-Jacques ANTHEAUME (ABBECOURT), Philippe VINCENTI (BELLE-EGLISE), Michel VEREECKE (CAUVIGNY), Daniel URCOURT (ERCUIS), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE), Alain GELON (LE MESNIL-EN-THELLE), Alain ARNOLD (MONTREUIL-SUR-THERAIN), Joseph KARST (PUISEUX-LE-HAUBERGER), Patrick VONTHRON (SAINT-FELIX) et Jean-Marc PHILIPPE (SAINT-SULPICE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Jean-Pierre BAROS (BUSSY), Alain DUBOIS (CAISNES), Jean-Luc LAVIGNE (CAMPAGNE), David BANTIGNY (FLAVY-LE-MELDEUX), Didier WATTIAUX (LARBROYE), Daniel CHARLET (MORLINCOURT) et Marcel DAUSQUE (SERMAIZE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Hubert DOISY (CRESSONSACQ), Nicolas FRAGNE (DOMPIERRE), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Alain DUBOC (FOURNIVAL), Béatrice DURAND (GODENVILLERS), Alain FOURNIER (GODENVILLERS), Hervé PAUCELLIER (LE PLESSIER-SUR-BULLES), Jean-Luc PAILLETTE (RAVENEL) et Frans DESMEDT (SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Pierre RAMBOUR (CHAUMONT-EN-VEXIN), Francis PAULIAN (FLEURY), Patrick MARIAUD (JAMERICOURT), Jean-Pierre CHAINEAUD (LE MESNIL-THERIBUS), Serge STEINMAYER (LOCONVILLE), Arlette PITSILLIDES (MONTJAVOULT) et Pierre MEGRET (VILLERS-SUR-TRIE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS :**

Sylvain FRENOY (HAUDIVILLERS), Patrick SIGNOIRT (LA RUE-SAINT-PIERRE), Jean-Jacques DEGOUY (LITZ) et Henry ANDERSEN (REMERANGLES).

**Membres associés avec voix consultative :**

ADICO : M. Jean-Pierre LEMAISTRE

**Représentés : (pouvoirs)**

**COMMUNES :**

Jean-Jacques DUMORTIER (BORAN-SUR-OISE) donne pouvoir à Anne-Sophie SICARD déléguée titulaire de BARON

Philippe LAVERNHE (CANNY-SUR-THERAIN) donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de FLEURY

Hervé COSME (CHEVRIERES) donne pouvoir à Charles POUPLIN délégué titulaire de ESTREES-SAINT-DENIS

Charly LEFEBVRE (DAMERAUCOURT) donne pouvoir à René ANTROPE délégué titulaire de REMECOURT

Bruno HUYGEBART (ELEN COURT) donne pouvoir à Henri BABIAUD délégué titulaire de ROCQUEMONT

Corinne ROCH (ESCAMES) donne pouvoir à Yvon DELAHAYE délégué titulaire de ROUSSELOY

Jean-Marc EVRARD (ESPAUBOURG) donne pouvoir à Patrick VONTHRON délégué titulaire de SAINT-FELIX

Daniel BOURGOIS (FRESNOY-LE-LUAT) donne pouvoir à Denis BOUCON délégué titulaire de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE

Catherine SABBAGH (FROISSY) donne pouvoir à Jean-Pierre NIGRO délégué titulaire de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE

Jean-Paul TRIBAUDEAUT (GRANDVILLIERS) donne pouvoir à Lionel BOUCHART délégué titulaire de SARNOIS

Joël BERNARDIN (GREMEVILLERS) donne pouvoir à Patric FOURNIER délégué titulaire de WAMBEZ

André LEVASSEUR (HECOURT) donne pouvoir à Edwige HAUDIQUERT déléguée titulaire de BAZANCOURT

Gaëtane COUSSEMENT (LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY) donne pouvoir à Eddie VANDENABEELE délégué titulaire de VALDAMPIERRE

Pierre DES COURTILS (LOUEUSE) donne pouvoir à Jean-Luc LAVIGNE délégué titulaire de CAMPAGNE

Marie DUBUT (MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS) donne pouvoir à Michel VEREECKE délégué titulaire de CAUVIGNY

Frédéric TANGUY (MAYSEL) donne pouvoir à Jean-Luc DION délégué titulaire de THIVERNY

Christelle GAUVIN (MELLO) donne pouvoir à Pierre RAMBOUR délégué titulaire de CHAUMONT-EN-VEIXIN

Philippe SMESSAERT (PISSELEU-AUX-BOIS) donne pouvoir à Nicolas RAYNAUD délégué titulaire de GAUDECHART

Dominique GAUDEFROY (PUITS-LA-VALLEE) donne pouvoir à Jean-Marie BERLY délégué titulaire de OURSEL MAISON

Annick LEFEBVRE (RIVECOURT) donne pouvoir à Hubert VANYSACKER délégué titulaire de FRANCASTEL

Valérie MERON (ROUVILLE) donne pouvoir à Jean-Paul SOULEZ délégué titulaire de FORMERIE

Jean-Jacques DAUBRESSE (SAINT-VAAST-LES-MELLO) donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de HONDAINVILLE

François DUMARS (SONGEONS) donne pouvoir à Jean ZIOLO délégué titulaire de LANNOY-CUILLERE

Thierry TAVERNIER (VILLERS-SAINT-GENEST) donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY délégué titulaire de LONGUEIL-SAINTE-MARIE.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CREVECOEUR LE GRAND :**

Jean-Marie TALLON (CORMEILLES) donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de PLAILLY

Yvette PARMENTIER (CROISSY-SUR-CELLE) donne pouvoir à Philippe FIAULT délégué titulaire de PONT-SAINTE-MAXENCE

Mathieu BOUREUX (LE GALLET) donne pouvoir à Jean-Luc PAILLETTE délégué titulaire de RAVENEL.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR SUD OISE :**

Dimitri ROLAND (BARBERY) donne pouvoir à Patrice CORNU délégué titulaire de MONTEPILLOY

Jean-Marc DE LA BEDOYERE (RARAY) donne pouvoir à Patrice CORNU délégué titulaire de MONTEPILLOY.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE AUTOMNE :**

Serge CZERNIEJEWICZ (BETHISY-SAINT-PIERRE) donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de SAINTINES.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE :**

Patrice MARCHAND (GOUVIEUX) donne pouvoir à Daniel DRAY délégué titulaire de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Philippe BARBILLON (CINQUEUX) donne pouvoir à Hervé LE MAREC délégué titulaire de HENONVILLE  
Jean-Pierre BIELAWSKI (LES AGEUX) donne pouvoir à Jean-Pierre NIGRO délégué titulaire de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE  
Bernard CORLAY (MONCEAUX) donne pouvoir à Jean-Paul DREVILLE délégué titulaire de SACY-LE-GRAND  
Bruno VERMEULEN (PONT-SAINTE-MAXENCE) donne pouvoir à Nathalie CHAMPENOIS déléguée titulaire de ANGICOURT  
Valérie LEBOYER (RIEUX) donne pouvoir à Jean-Jacques ANTHEAUME délégué titulaire de ABBECOURT.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Sandrine LE CORRE (BORNEL) donne pouvoir à Luc SOENEN délégué titulaire de CORBEIL-CERF

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ATTICHY :**

Daniel GUEGUEN (BERNEUIL-SUR-AISNE) donne pouvoir à Jean-Jacques ANTHEAUME délégué titulaire de ABBECOURT  
Daniel TERRADE (JAULZY) donne pouvoir à Jean-Luc DION délégué titulaire de THIVERNY  
Michèle BOURBIER (PIERREFONDS) donne pouvoir à Joël TUQUET délégué titulaire de CRAMOISY  
Roland DE MONCASSIN (SAINT-CREPIN-AUX-BOIS) donne pouvoir à Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de COULOISY  
Eric BEGUIN (SAINT-ETIENNE-ROILAYE) donne pouvoir à Aleth BELIARD déléguée titulaire de HAUTE-EPINE  
Jacques-André BOQUET (TRACY-LE-MONT) donne pouvoir à Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de COULOISY.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Christophe BRIOT (BREUIL-LE-SEC) donne pouvoir à Alain DUBOIS délégué titulaire de CAISNES  
Jean-Pierre BLOT (CAMBRONNE-LES-CLERMONT) donne pouvoir à Hubert DOISY délégué titulaire de CRESSONSACQ  
Lionel OLLIVIER (CLERMONT) donne pouvoir à Patrick TESTARD délégué titulaire de NEUILLY-SOUS-CLERMONT  
Brigitte BOULENGER (SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY) donne pouvoir à Alain FOURNIER délégué titulaire de GODENVILLERS.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Claude PERSANT (CAUFFRY) donne pouvoir à Christiane VIGNOLI déléguée titulaire de FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THELLE :**

Denis COURBOIN (FRESNOY-EN-THELLE) donne pouvoir à Jean-Marc PHILIPPE délégué titulaire de SAINT-SULPICE  
William DUMOLEYN (LACHAPELLE-SAINT-PIERRE) donne pouvoir à Raymond PLET délégué titulaire de THERINES  
Gérard AUGER (NEUILLY-EN-THELLE) donne pouvoir à Jean-Paul DOUET délégué titulaire de MONTAGNY-SAINT-FELICITE  
Robert JOYOT (PONCHON) donne pouvoir à Daniel URCOURT délégué titulaire de ERCUIS  
Jacqueline VANBERSEL (SAINT-GENEVIEVE) donne pouvoir à Christophe COCU délégué titulaire de GOURCHELLES  
Jean-Bernard HEDIN (VILLERS-SAINT-SEPULCRE) donne pouvoir à Erick MULLOT délégué titulaire de LUCHY.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

François PLEVEL (BEAULIEU-LES-FONTAINES) donne pouvoir à Thierry FRAU délégué titulaire de Lassigny  
Yves LEMAIRE (CONCHY-LES-POTS) donne pouvoir à Daniel CHARLET délégué titulaire de MORLINCOURT  
Guy GRIMAL (CRAPEAUMESNIL) donne pouvoir à René MAHET délégué titulaire de LATAULE  
Christelle KLAES (ECUVILLY) donne pouvoir à Carlo ZANUSO délégué titulaire de REUIL-SUR-BRECHE  
Jean-François SENDELIN (GURY) donne pouvoir à Marcel DAUSQUE délégué titulaire de SERMAIZE  
Lionel DESREUMAUX (MORTEMER) donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du  
Département de l'Oise.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Daniel HARDIER (BEAURAINS-LES-NOYON) donne pouvoir à Jean-Pierre BAROS délégué titulaire de BUSSY  
Jean-Pierre BAROS (BUSSY) donne pouvoir à Jean-Luc LAVIGNE délégué titulaire de CAMPAGNE  
Yann LEYRIS (CUTS) donne pouvoir à Jean-Luc PAILLETTE délégué titulaire de RAVENEL  
Guillaume DOISY (FRENICHES) donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY-LE-MELDEUX  
Andrée BERTON (FRETOY-LE-CHATEAU) donne pouvoir à David BANTIGNY délégué titulaire de FLAVY-LE-  
MELDEUX  
Alain CARRIERE (GOLANCOURT) donne pouvoir à Christian GAVELLE délégué titulaire de SENANTES  
Jean-Claude BOISSELIER (GRANDRU) donne pouvoir à Brigitte MAHEU délégué titulaire de VILLOTRAN  
Alain CAPPELAERE (MONDESCOURT) donne pouvoir à Jean-Paul RYCHTARIK délégué titulaire de  
CHEVREVILLE  
Marcel DAUSQUE (SERMAIZE) donne pouvoir à Michel JANTOLEK délégué titulaire de IVRY-LE-TEMPLE

Alain FOUILLEUL (VARESNES) donne pouvoir à Jean-Jacques DUBOIS délégué titulaire de LE SAULCHOY  
Philippe BARBILLON (VILLE) donne pouvoir à Serge STEINMAYER délégué titulaire de LOCONVILLE  
Yves BUTIN (VILLESELVE) donne pouvoir à Benoit PROFITT délégué titulaire de MAREUIL-SUR-OURCQ.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Stéphane LUSTOFIN (AIRION) donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de FOURNIVAL  
Philippe TRUNET (CATILLON-FUMECHON) donne pouvoir à Alain FOURNIER délégué titulaire de  
GODENVILLERS  
Charles POUPLIN (ESSUILES) donne pouvoir à Yves ROME délégué titulaire de Délégué titulaire du  
Département de l'Oise  
Bertrand CANDELOT (GRANDVILLERS-AUX-BOIS) donne pouvoir à Pierre MEGRET délégué titulaire de  
VILLERS-SUR-TRIE  
Jacques BOCQUET (TRICOT) donne pouvoir à Hervé PAUCELLIER délégué titulaire de LE PLESSIER-SUR-  
BULLES.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Annie MANSARD (BOISSY-LE-BOIS) donne pouvoir à William LECIEUX délégué titulaire de AGNETZ  
Sylvain LE CHATTON (LIANCOURT-SAINT-PIERRE) donne pouvoir à Alain DUBOIS délégué titulaire de  
CAISNES  
Christiane RENAULT (PORCHEUX) donne pouvoir à Hubert DOISY délégué titulaire de CRESSONSACQ  
Patrick DESRUELLE (REILLY) donne pouvoir à Nicolas FRAGNE délégué titulaire de DOMPIERRE  
Jean-Jacques GODARD (TOURLY) donne pouvoir à Jean-Pierre CHAINEAUD délégué titulaire de LE MESNIL-  
THERIBUS  
Charles MEAUDRE (VAUDANCOURT) donne pouvoir à Jean-Michel DUDA délégué titulaire de LE VAUMAIN.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES RURALES DU BEAUVAISIS :**

Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE) donne pouvoir à Patrick SIGNOIRT délégué titulaire de LA RUE-SAINT-PIERRE.

L'an deux mille quinze et le 19 février à 11 h 00, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du conseil général de L'Oise, sous la présidence de Monsieur Yves ROME.  
 Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Axel LE BRUYN a été nommé secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1er DECEMBRE 2014**

- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,
- Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,
- Vu** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 1er décembre 2014,
- Vu** le rapport CS2014-12-01-01

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2014.

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU 19 JANVIER 2015 ET DES ARRETES PRIS PAR LE PRESIDENT**

- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,
- Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 3 octobre 2013 et en particulier son article 8,

Le conseil Syndical prend acte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical :

**DECISIONS DU BUREAU DU 19 JANVIER 2015 rendues exécutoires le 22 JANVIER 2015**

DECISION N° BS2015-01-19-01	AGREMENT DE NOUVEAUX MEMBRES	<b>unanimité</b>
DECISION N° BS2015-01-19-02	ADHESION A L'ADICO	<b>unanimité</b>
DECISION N° BS2015-01-19-03	CONVENTION ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LE SMOTHD : TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE	<b>unanimité</b>

DECISION N° BS2015-01-19-04	CONVENTION QUADRIpartite ERDF/SE60/OISE NUMERIQUE/SMOTHD RELATIVE A L'USAGE DES RESEAUX PUBLICS ELECTRIQUES BT ET HTA	unanimité
DECISION N° BS2015-01-19-05	CONVENTION AVICCA – MODELE GR@CE 2	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-06	CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LES COMMUNES DE APPILLY, BERLANCOURT, LAVERSINES, LE PLESSIS PATTE D'OIE ET GRANDRU POUR L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPARTITEUR OPTIQUE NECESSAIRE AU DEPLOIEMENT DU THD	unanimité
DECISION N° BS2014-10-30-07	PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2015	unanimité

**ARRETES DU PRESIDENT**

- ARRETE N° A2014-21 – Arrêté de nomination de Madame Karine LE GUEN en qualité D'Assistante Administrative du syndicat mixte Oise très haut débit
- ARRETE N° A2014-22 - Arrêté de nomination de Monsieur Eric ROUGERIE en qualité de Responsable des affaires administratives et financières du syndicat mixte Oise très haut débit
- ARRETE N° A2014-23 - Arrêté de nomination de Monsieur Henri SABATIE-GARAT en qualité de Directeur du développement des usages et e-services du syndicat mixte Oise très haut débit
- ARRETE N° A2014-24 - Arrêté de nomination de Monsieur Jonathan LANG en qualité de Chef de projet déploiement du syndicat mixte Oise très haut débit

**3. RAPPORT D'ACTIVITES 2014**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,

**Vu** le rapport CS2015-02-19-03

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport d'activité 2014.



#### 4. INDEMNITE DE CONSEIL DU PAYEUR DEPARTEMENTAL POUR L'EXERCICE 2014

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,

**Vu** le procès-verbal de la séance du comité syndical du 1er décembre 2014,

**Vu** l'article 97 de la loi no 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret no 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat.

**Vu** l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics .

**Considérant** que les comptables non centralisateurs du Trésor exerçant les fonctions de payeur départemental et de comptable d'établissements publics départementaux, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, outre les prestations obligatoires résultant de leur fonction de comptable principal, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

**Considérant** que ces prestations ont un caractère facultatif et qu'elles donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite « indemnité de conseil » ;

**Vu** que l'attribution de l'indemnité de conseil fait l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public local et que son montant est déterminé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires calculée par application du tarif ci-après :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150 ;

**Considérant** que Madame Béatrice POMMAREDE, Payeur départemental et comptable du SMOTHD a apporté une aide significative et notamment dans des domaines relatifs à l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse fiscale, financière et de la trésorerie ainsi que la mise en œuvre des

réglementations économiques, budgétaires et financières propres à aux services publics industriels et commerciaux ;

Je vous propose de verser au payeur départemental, comptable du SMOTHD un montant de **147,58 €**, au regard de l'importance des fonds maniés depuis la création du syndicat et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de la charge de travail liée au suivi du marché de travaux, dans les conditions définies au mandat de paiement joint au présent rapport.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'indemnité de Conseil du Payeur départemental 2014.

## 5. ACTUALISATION DU REGLEMENT DU PERSONNEL

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,

**Vu** la convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000,

**Vu** la délibération du comité syndical du 12 décembre 2013 portant création de 17 postes,

**Vu** la décision du bureau syndical ayant trait au règlement intérieur du personnel,

**Vu** la délibération du comité syndical du 12 mai 2014 relative au règlement intérieur du personnel syndical et à la durée et décompte du temps de travail,

**Vu** la délibération du comité syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2014 se rapportant au télétravail et au compte épargne-temps (CET),

**Considérant** qu'à la suite des derniers comités et bureaux syndicaux le règlement du personnel syndical a été complété et qu'il y a lieu de l'actualiser pour y insérer :

- Les conditions d'obtention d'un compte épargne temps (CET) ;
- Les modalités relatives au télétravail ;
- Les modifications se rapportant à la dénomination des postes pourvus dernièrement, portant les effectifs du syndicat à 13 agents sur un total de 17 postes créés,

**Vu** les arrêtés de nomination pris par le Président,

**Vu** l'organigramme actuel du personnel en poste au sein des services du syndicat, tel qu'il figure au rapport d'activité 2014 ;

**Vu** les dernières décisions prises en ce qui concerne la création d'un compte épargne temps, le télétravail et les intitulés de postes, comme précisé dans le document joint au présent rapport.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, l'actualisation du Règlement du Personnel.

## 6. PRESTATION D'AUDIT TELECOM

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 6 juin 2013,

**Considérant** qu'il résulte des statuts du syndicat que ses compétences comportent outre l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire isarien :

- l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques relatif aux autres informations en matière d'aménagement du territoire ;
- le développement de l'usage et la facilitation de l'accès aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à l'administration électronique (e-services, etc.) en faveur tant de ses membres que des administrés ;

**Considérant** que le syndicat est à même de proposer son expertise en matière d'audit télécom ;

**Considérant** les besoins exprimés par certains membres adhérents dans ce domaine et que ce type de prestation est susceptible de répondre à l'attente des communes qui ont été déployées récemment ;

**Considérant** qu'il relève des compétences syndicales d'accompagner les communes et EPCI qui le souhaitent dans un diagnostic de leurs moyens télécom qui pourrait être réalisé en trois phases, comme suit :

- 1- examen de la situation,
- 2- visite sur site,
- 3- diagnostic et préconisations,

**Considérant** que l'aide apportée par le syndicat serait effectuée sous la responsabilité du directeur du développement des usages et e-services ;

**Considérant** la possibilité d'offrir aux collectivités et établissements membres du SMOTHD cette prestation d'audit télécom, à titre expérimental aux communes raccordées au très haut débit en 2014.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 1er décembre 2014.

## 7. QUESTIONS DIVERSES

*La séance est levée à 12 heures 05.*

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Yves ROME  
Sénateur  
Président du Conseil général de l'Oise